

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 3 mars 2021 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Vote du Compte
Administratif EAU
REGIE 2020

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
25 février 2021

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Bernard BASTOUIL, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Georges PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

PAR PUBLICATION
LE

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR DELEGATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Alain CARBON par Bernard BASTOUIL, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Bernard VIDAL par Georges PECH.

Procurations : Nicole MARTIN à Cédric MALRIEU.

Signature

Excusés : Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS, Bernard GRIMAUD, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE.

Secrétaire de séance : Bruno POMART.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants, L.2121-14 et L.2121-31 et L. 5211-1,

CONSIDERANT qu'il convient de voter les comptes administratifs avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice conformément à la loi précitée.

**Sous la Présidence de Monsieur Christophe PRADEL, Vice-Président
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice clos en 2020
Dressé par Monsieur Philippe GREFFIER, Président
Après s'être fait présenter le budget primitif 2020
et les décisions modificatives s'y rapportant**

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	-	559 658,64 €
Recettes :	+	515 046,98 €
Résultat d'exercice :	-	44 611,66 €
Résultat antérieur :	+	297 935,99 €
Résultat cumulé :	+	253 324,33 €

Section d'investissement :

Dépenses :	-	156 372,31 €
Recettes :	+	256 601,15 €
Solde de la S.I. :	+	100 228,84 €
Résultat antérieur :	+	105 338,76 €
Besoin de la S.I. :	+	205 567,60 €
Reste à Réaliser DI :	-	9 856,15 €
Reste à Réaliser RI :		
Solde d'investis. :	+	195 711,45 €

Résultat global : + 253 324,33 € + 195 711,45 € = + 449 035,78 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 3 mars 2021



Le Président,

Philippe GREFFIER.